

Décision

Générale

colonial

Décision n° 499 accordant une permission d'absence de quinze Jours à M. Mavoary.

n° 499

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vn la demande en date du 11 mai 19148 de M. Ravonvy (Gilbert), ouvrier principal du cadre unespécial de Madagascar, en service à l'usine electrique, Vu l'aivs favorable du Che du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Tne nermission d'absence de quinze jours, à solde entière, pour en jouir à Diibouti, est accordée à M. Ravoavy (Gilbert) ouvrier nprincipal du cadre spécial de Madagascar, en service à l'Usine életrique. Art. 2. —La présente déclislon, qui aura mai effet pour compter du 17 mai 1948 sera publiée et communique partout ou besoin sera.

Gouveuneur.— P-H. SIRIEX.